

Le mot du maire



L'année 2008 qui s'achève aura été marquée par le débat électoral et la mise en place de votre nouvelle équipe municipale.

Cette équipe a su rapidement se mettre au travail, c'est ce que nous avons voulu vous montrer dans ce bulletin exclusivement consacré à la vie municipale.

Le temps nous a certes un peu manqué, mais nous avons néanmoins pu réaliser les travaux de rénovation du logement de la rue la poste, et surtout finaliser le dossier de réalisation de la maison médicale qui sera achevée pour l'été 2009. Nous confirmons ainsi la volonté d'assurer la réalisation d'équipements de services à la personne initiée dès 2003 avec la résidence locative et l'école Marin Marie, équipements que nous pourrions dans les années à venir compléter par la réalisation d'une Maison d'accueil temporaire pour personnes âgées. Le Conseil Municipal vient en effet de confirmer sa volonté de donner une suite favorable pour cette réalisation que l'association Vivre et Vieillir dans son Village veut promouvoir à CAROLLES .

Vous aurez également noté que nous avons commencé à renforcer une activité culturelle déjà très soutenue sur notre commune. La Commune tient à accompagner l'activité des associations qui oeuvrent déjà en ce domaine, et l'orienter plus particulièrement au profit de nos enfants. Nous aurons sur ce thème, en 2009 des actions diversifiées. Nous sommes en cela aidés par un tissu associatif important et de plus en plus actif.

Actifs nous voulons l'être aussi pour un développement maîtrisé de notre village tout en respectant la qualité de notre cadre de vie.

Bien du travail nous attend donc pour les années à venir, et vos élus auront comme vous bien mérité quelques jours de repos en cette fin d'année. Je me joins donc à tous mes collègues du Conseil pour vous souhaiter de bonnes fêtes entourés de vos proches.

Le Maire.
R BAGOT

Projet de PLU

I. l'enquête publique

L'enquête publique a eu lieu en mairie du 4 août au 5 septembre 2008, dans la salle du conseil municipal, qui s'est révélée bien petite pour accueillir un très nombreux public.

- le commissaire enquêteur a assuré 5 permanences d'un total de 18 h 40, réparties sur les 5 jours ouvrables de la semaine et couvrant des horaires de 9 h à 17 h 30.

- le bilan est éloquent :

- . 103 personnes ou groupes de personnes reçus individuellement
- . 25 dépositions écrites au registre d'enquête
- . 122 courriers annexés

- le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ont été remis en mairie le 3 octobre 2008.

Un exemplaire de ces documents a été transmis par la commune :

- à Monsieur le Préfet,
- au tribunal administratif
- Les conclusions motivées du commissaire enquêteur ont été mises en ligne sur le site internet de la communauté de communes de Sartilly Porte de la Baie.



II. Les conclusions motivées du commissaire enquêteur

- la conclusion globale est un **avis favorable**
- celui-ci est assorti d'un certain nombre de remarques :
 - a) 6 avis défavorables :
 - Implantation d'un parking auto dans le Champ du Coq
 - Aménagement de l'emplacement réservé n° 13 pour accéder au Champ du Coq
 - Classement en 1AUe du Haut Hamel/Les Fontenelles
 - Aménagement d'un parking à la Croix Paquerey en remplacement du Pignon Butor
 - Pour une circulation automobile emplacement réservé n° 16 à la Chevallerie
 - 18 requêtes personnelles.
 - b) 3 réserves :
 - Définition des limites des espaces proches du rivage
 - Densité de 15 habitants/hectare au Haut Hamel/les Fontenelles
 - 3 requêtes personnelles
 - c) 4 recommandations :
 - Etude d'impact et loi sur l'eau à la Manouillère
 - Architecture et typologie des constructions dans les nouveaux quartiers
 - Instaurer des indicateurs de gestion pour une mise à urbanisation judicieuse
 - Interprétation contradictoire des articles U4-2 et U5 pour ce qui concerne l'assainissement

III. La suite de la procédure

- Le conseil municipal du 22 octobre 2008 a décidé de constituer une commission communale composée de 8 personnes :

- | | |
|---|----------------------------|
| - 2 non élus : - Mme Madeleine Corbesier | - 6 élus : - Mr René Bagot |
| - Mr François Simon | - Mr Philippe Lafon |
| - Cette commission a pour vocation, avec l'assistance : | - Mme Maryvonne Rault |
| . du CAUE de la Manche | - Mr Francis Roptin |
| . du cabinet Prigent | - Mr Jean Yves Pamart |
| . des conseils juridiques de la commune | - Mr Jean Claude Vasseur |

- a) d'étudier et analyser les remarques du commissaire enquêteur
- b) de proposer des réponses (positives ou non) adossées à un argumentaire détaillé repris dans un document de synthèse
- c) de procéder à la correction des erreurs matérielles ou à la rectification des erreurs d'appréciation
- d) de présenter au conseil municipal la version définitive du projet de PLU.

Une première réunion de synthèse s'est tenue le 5 novembre 2008, une seconde réunion est programmée en décembre.

- Le vote du conseil municipal pourrait avoir lieu en janvier 2009.
- si le projet définitif est approuvé, le PLU sera transmis à Mr le Préfet dont la signature le rendra opposable.

GROUPE - PLAGE

Un petit groupe de 8 personnes constitue l'équipe qui travaille à l'avenir du secteur de la plage.

Ces personnes sont : Maryvonne **RAULT**, 2^{ème} adjointe en charge, en autres de la gestion de la plage l'été,

Francis **ROPTIN** 3^{ème} adjoint responsable des travaux, Jean-Claude **VASSEUR**- Jean-Marie **SEVIN** -

Jean-Yves **PAMART** tous trois conseillers municipaux, René **BAGOT** notre Maire, Jean-Pierre **SIMON** et Marie Christine **KHLAT**.



Chacun, volontaire, a intégré ce groupe, soit en ligne avec sa responsabilité actuelle, soit sa compétence, toutes pour leur connaissance de notre environnement et le souci de préserver ses richesses naturelles.

Deux orientations ont été définies à ce jour. L'une concernant les travaux d'embellissement à court terme soit pour Mars / Avril 2009. L'autre à long terme, soit dans les 5 années à venir, pour l'aménagement futur de cet environnement.

RIEN N'EST DECIDE A CE JOUR. TOUT RESTE A FAIRE.

Votre équipe, dont j'ai l'honneur d'être l'animateur, vous tiendra régulièrement au courant de l'avancement de nos réflexions, décisions et travaux soit lors des conseils municipaux, soit par nos panneaux d'affichage.

Jean-Yves PAMART – 35 chemin des Pêcheurs à CAROLLES.

FINANCES



OUI : LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EST INCONTESTABLEMENT SAIN

C'est l'appréciation d'ensemble du trésorier de Granville en conclusion de son analyse des comptes à fin 2007, qui souligne le dynamisme communal en matière d'investissement (ce que chacun a pu constater).

La structure de la population permet à la commune de Carolles de bénéficier d'un potentiel fiscal élevé qui lui garantit un bon niveau de ressources propres et lui assure des possibilités d'emprunts à la hauteur de ce dynamisme.

Au terme de l'exercice 2007 l'endettement demeurait donc logiquement à un niveau élevé mais parfaitement cohérent avec celui de la capacité d'autofinancement (CAF) qui constitue un indicateur essentiel de la santé financière de la Commune.

Ce dynamisme s'est traduit par des dépenses d'équipement élevées mais compatibles avec les moyens de la Commune, et qui ont permis notamment la réalisation :

- d'une école communale de 3 classes qui nous a permis de conserver ou d'accueillir à Carolles des familles jeunes,
- d'une résidence locative de 16 logements dont les produits dégagent dès à présent un apport positif au budget de la Commune,
- d'une auberge qui devrait elle aussi, avant 2010, apporter un complément de ressources au budget communal.

Globalement, l'analyse des comptes 2007 conclut à la capacité de la Commune à conforter son dynamisme en matière d'investissement grâce au maintien au bon niveau déjà atteint de la capacité d'autofinancement.

Enfin, pour 2008, dont les comptes ne sont pas encore arrêtés, il est d'ores et déjà certain que tous les budgets, à l'exception du camping, dégageront des excédents de fonctionnement supérieurs aux prévisions.

Ce fait s'ajoute à l'absence de souscription de nouveaux emprunts en 2008, permettant un désendettement significatif.

A l'entrée de l'exercice 2009, la Commune a donc en mains les moyens financiers de la poursuite raisonnée de sa politique d'investissement.

COMMISSION TRAVAUX



Francis Roptin : Adjoint au maire chargé des travaux

On peut me joindre:

En mairie le vendredi après midi ou le samedi matin sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

Par courriel : mairie.carolles@wanadoo.fr

Travaux réalisés :

Résidence Les Jaunets : Aménagement de la voie située en façade (Deux chicanes).

Place de la mairie : Mise en place d'un support vélo

Plage : Peinture au sol parking de la plage et changement de panneaux de signalisation.

Travaux en prévision :

Création d'un centre médical rue de la poste.

Travaux d'adduction eau potable Chemin de la Doublière, Impasse des Pervenches et Rue Jacques Simon.

Travaux projetés par le conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

Réaménagement de l'aire de stationnement de la cabane Vauban.

Réhabilitation de sentiers.

La maison du père Noël sera réalisée près de l'office de tourisme par l'association rue de la poste- Rue de la Croix- Le Bourg,

Lors de la réunion du 7/11/2008 du groupe plage, il a été décidé à l'unanimité

-La remise en place par ROL, contre l'enrochement, des pierres tranchantes restantes sur la plage.

-Un changement d'orientation des panneaux interdisant l'accès aux chiens en période estivale.

-Des travaux de peinture et de plantations autour de la plage y compris sur les aires de stationnement.

-Une mise à niveau du sol, en ligne avec le Vent des Grèves, des emplacements "Crêperie et articles de plage".

Tous ces travaux seront réalisés pour, au plus tard, Pâques 2009.

LE TRI, UN GESTE SIMPLE *Pour préserver l'environnement et faire des économies*

Le SIRTOM de la Baie et de la Vallée du Thar a pour compétence la gestion des déchets ménagers soit la collecte et le traitement des ordures ménagères, la gestion de la collecte et valorisation du tri sélectif et la gestion de la déchèterie de Montviron.

Le compostage individuel, une solution pour diminuer son sac d'ordures ménagères

Dans le cadre de sa politique de valorisation des déchets ménagers, le SIRTOM de la Baie et de la Vallée du Thar mène une opération pour développer le compostage individuel à domicile des déchets de jardin et de cuisine.

L'objectif est de :

- Produire un amendement de qualité, utilisable pour le potager, les fleurs, la pelouse...
- Réduire la quantité de déchets à collecter et à traiter par le SIRTOM.

Le SIRTOM met à disposition des composteurs individuels moyennant une participation financière suivant le volume
15 € pour 320 l, 20 € pour 620 l et 35 € pour 1050 l.



Mise en place des sacs translucides pour les ordures ménagères

Le SIRTOM met en place des sacs translucides pour la collecte des ordures ménagères à partir du 19 janvier 2009.

L'objectif de cette opération est de diminuer les tonnages collectés en ordures ménagères et augmenter le tri sélectif.

Il faut savoir que le traitement et la collecte des ordures ménagères coûtent 170 € la tonne et la valorisation de la collecte sélective coûte environ 75 € la tonne. L'objectif du SIRTOM est de collecter de moins en moins d'ordures ménagères et ainsi diminuer les coûts.

Deux tailles de sacs seront disponibles 30 l et 50 l, ils seront à retirer en Mairie à partir du 19 janvier 2009.

Comment être un bon trieur !

Les erreurs « classiques »

Parmi les méprises les plus fréquentes, celles qui concernent les emballages en plastique : seuls les bouteilles et les flacons plastiques se recyclent. Pas de sacs de supermarché, ni les films qui enveloppent les emballages et les revues. De même, les pots de yaourts vides doivent être jetés avec les ordures ménagères. Leur recyclage n'est pas intéressant, car ils sont trop petits et le plus souvent souillés.

Enfin, n'oubliez pas non plus que seuls les emballages sont recyclés : pas question de mettre dans le bac vert la vaisselle cassée ou des ampoules électriques.

Des emballages à vider... sans les laver

Et ce n'est pas tout. En croyant bien faire, vous pouvez commettre quelques erreurs aux conséquences insoupçonnées...

Contrairement aux idées reçues, il est inutile de laver les emballages avant de les jeter : lorsqu'ils sont sales, il suffit de bien les vider. D'ailleurs, question environnement, laver un emballage, **ça consomme de l'eau qu'il faut traiter !**

La plateforme de tri sélectif à destination des artisans et commerçants de Carolles :



Terrain de 4/4 : Quai de transfert provisoire pour accueillir des bennes servant au stockage puis au traitement des déchets cartons, films plastiques et polystyrènes pour les commerçants et artisans de la commune.
Au cimetière : Aménagement de l'emplacement dédié aux déchets verts.

Plan de Carolles concernant l'entretien des chemins



Les chemins surlignés en bleu sont à la charge de la communauté de Commune

Les chemins surlignés en rouge sont à la charge du conservatoire du Littoral

Les chemins restant sont à la charge de la commune

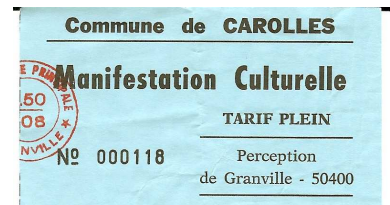
COMMISSION CULTURELLE

Prévoir de mieux étaler les animations sur toute l'année. La brochure « CAROLLES-ANIMATIONS », diffusée à partir d'avril est à poursuivre en partenariat avec l'OT. Elle pourrait être utilement complétée par des affiches thématiques.

PROJETS pour 2009 : fête de la musique, programme de concerts (jazz, classique...), théâtre, cinéma (une séance en plein air à l'auberge en juillet/août?). Mise en place du Fonds d'Archives avec l'association Jumelage et Patrimoine et semaine consacrée à l'architecture (conférences, expositions, concours photos...).

Poursuite des expositions à l'Espace Marin Marie.

Aide à toutes les associations Carolloises proposant des animations culturelles. Beau succès pour le 1er spectacle géré par la Régie Municipale Culturelle. Plus de 90 Personnes ont assisté à la représentation de « L'Adulateur » de Goldoni. Mr le Maire et son épouse ont remercié et félicité les comédiens de « Espace Théâtre » de St Pair (Direction Christian Baudier).



SAISON CULTURELLE 2008-2009

La Municipalité , l'O.T. et Carol'in unissent leurs efforts et mutualisent leurs moyens pour vous proposer des animations et des manifestations « loisirs et culture » diversifiées .



La Commission Culturelle seule ou en partenariat présentera cette année encore plusieurs **concerts**

Le 14 décembre 2008 : le duo « Aquarelle » de Granville ; le 28 février et le 1^{er} mars un hommage à Django Reinhardt ; le 30 mai ,l'ensemble vocal « Syrinx ».Le week-end de la Fête de la Musique, un programme particulier autour du jazz est en cours d'élaboration avec 3 concerts dans 3 lieux différents ; et pour couronner la saison musicale , l'été prochain , 5^{ème} édition du Festival « Moments Musicaux » .



Côté théâtre, après « l'Adulateur » de Goldoni donné par la Cie « Espace Théâtre » le 28 novembre 2008, « les Embruns » proposeront le 11 avril dans le cadre du Printemps des Poètes « comme un vieil homme qui rêve », montage de textes poétiques . Sans oublier la représentation de **la compagnie du Lude** le 24, 25 Avril et 1, 2 Mai.

En septembre , nous co-organiserons avec l'Union des Arts de Sartilly les journées européennes du Patrimoine . Une semaine consacrée à l'Architecture est à l'étude et le projet du Ciné-club enfants progresse .Il y aura également des expositions à l'Auberge et à l'Espace

Marin Marie .Ajoutez à ce programme ce qui est proposé en propre par l' OT et Carol'in sur toute l'année ...

oui , l'offre culturelle existe bien à Carolles pour « les petits et les grands » et pour le plus grand plaisir de tous .

COMMISSION COMMUNICATION



Le bilan de la communication municipale est jugé satisfaisant.

Il est proposé l'implantation de 3 panneaux d'informations municipales à La Lande, La Mazurie et la Plage .(Les panneaux existants seront restaurés) .

Deux vitrines pourront être installées sur un des pignons de la Mairie.

Le site Internet doit être mieux exploité (mise en ligne des C.R des conseils municipaux et du Bulletin Municipal) .

Pour les Associations carollaises : toutes les informations que vous souhaitez voir paraître sur le site communautaire www.portedelabaie.com sont à transmettre à Marie Christine Lécuyer.

Les panneaux électoraux mis en place cet été rue de la Poste et Place du Marché sont à la disposition des associations carollaises.

A L'INTENTION DES PERSONNES NE RESIDANT PAS A CAROLLES TOUTE L'ANNEE
LE BULLETIN MUNICIPAL EST EN LIGNE SUR LE SITE DE LA COMMUNE :
www.ville-carolles.fr DANS LA RUBRIQUE VIE PRATIQUE

FONDS D'ARCHIVES COMMUNALES



La Municipalité souhaite qu'en 2009 le fonds d'Archives voie véritablement le jour .

La participation des associations et des personnes intéressées par ce projet est une condition de la réussite de l'entreprise.

Si vous disposez de documents , journaux , photos , films , cartes postales etc. témoignant de l'histoire , du patrimoine artistique et culturel , de la vie quotidienne de Carolles depuis un siècle , vous pouvez contribuer à la naissance de ce Fond .

Une réunion publique sera organisée en janvier- février 2009 pour structurer le projet .

Pour de plus amples informations , appeler Ph. Loiseau en Mairie (mardi ou jeudi matin)

CCAS

Le centre d'action sociale a entrepris de visiter les Carollais de plus de 75 ans, afin de recenser leurs besoins et attentes.

Nous vous remercions de leur faire bon accueil et d'exposer vos problèmes éventuels.

Le rôle du CCAS est l'aide aux familles . Dans le cadre de l'atelier théâtre qui s'est mis en place le 12 novembre, les familles pourront faire appel à lui, par l'intermédiaire de la mairie, rendez vous auprès de Mme RAULT mardi et jeudi après-midi.

L'association Vivre et Vieillir dans son Village a voté à l'unanimité le projet d'implantation d'un hébergement temporaire de jour et nuit d'une capacité de 12 lits sur la commune de Carolles. Ce projet ambitieux et innovant répond à une nécessité croissante de prise en charge des personnes dépendantes de plus en plus nombreuses.



Déjeuner des Cheveux blancs du 14 novembre 2008

ECOLE EN MARCHÉ

Ouverte en septembre 2003 , grâce à la ténacité et à la persévérance de la précédente municipalité , l'école Marin Marie se porte bien . Les effectifs sont en progression constante (de 41 élèves en 2005-2006 à 51 cette année). On peut raisonnablement espérer que les effectifs augmenteront encore à la rentrée de septembre 2009.

Aussi, M. le Maire a-t-il rencontré à deux reprises M. l'Inspecteur de circonscription pour lui demander de proposer à l'Inspection Académique l'ouverture de la 3^{ème} classe l'an prochain . Ainsi , en 2009-2010 , les CM1 seraient scolarisés à Carolles et l'année suivante les CM2 . Marin Marie deviendra alors une école publique de plein exercice accueillant les enfants de la PS au CM2 .

La Municipalité apporte un soin tout particulier à bien doter cette école en fournitures , livres et matériels pédagogiques . Pour mieux assurer l'encadrement des tout petits de maternelle , elle a mis à la disposition de l'institutrice une 2^{ème} ATSEM.

C'est ainsi également qu'elle paie l'intervenante en sport mise à disposition par la Communauté de Commune et finance les séances de piscine. Elle contribue à l'organisation et au financement des 4 séances annuelles de cinéma et a permis la mise en place cette année de l'atelier de pratique théâtrale du mercredi .



A noter également , l'initiation aux premiers secours proposée par la Croix Rouge et financée par l'APE la Jonquille.

Un grand bravo aux enfants qui ont gagné la 8^{ème} place à un concours national portant sur les matériaux recyclables (et remportant 1000 euros pour la coopérative) et le 3^{ème} prix du concours de dessin du Centenaire du Petit Train . . Merci aux enfants qui ont participé à la commémoration du 11 novembre en y chantant la Marseillaise .

Merci aussi à toutes les institutrices qui se sont succédé depuis 2003 à l'école Marin Marie . Elles ont montré qu'il fait bon vivre et étudier à l'école publique de Carolles .

L'ILÔT BAMBINS

Un projet de regroupement d'assistantes maternelles est actuellement en cours de réflexion afin de répondre aux besoins de garde sur notre commune ainsi que sur les communes environnantes concernant les tous petits de 2 mois ½ à 3 ans.

Seront également concernés les enfants scolarisés à Carolles pour les mercredis et les vacances scolaires suivant les places disponibles (la priorité sera donnée aux fratries dont les bébés seront déjà accueillis par l'association). Une place d'urgence sera prévue.

Ce nouveau mode d'accueil à mi-chemin entre la collectivité et le domicile de l'assistante maternelle qui tend à se développer sur le plan national, sera mis en place par des professionnelles de la petite enfance et géré par celles-ci dans un local adapté et aux normes de sécurité qui leur sera loué par la mairie. Les avantages d'une telle structure sont multiples ; **pour les enfants** : accueil personnalisé, respect des rythmes, préparation des enfants pour l'école maternelle.

Pour les parents : souplesse d'horaires, maintien de la relation contractuelle avec les parents, un projet, une cohérence et des objectifs. **Pour les assistantes maternelles** : mise en commun du matériel, des expériences professionnelles, partage des activités et rupture de leur isolement.

Si l'Ilôt Bambins vous intéresse, contactez-nous au 02.33.61.74.16. Madame M. GESNOUIN.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

28 janvier : Enzo RENAULT
10 avril : Tony JAQUET
10 août : Louis LERIVRAY
14 novembre : Hugo LESAUVAGE



MARIAGES

24 mai : Jean-Baptiste DUVAL et Sophie SAMSON
31 mai : Guillaume LAVOIX et Clarence VIAN
2 août : François PICARD et Caroline LE BRETON DE LA BONNELIERE
8 août : Romain GEORGES et Véronique DAUTZENBERG
9 août : Benoît PARENT et Fanny CHANCEY
6 septembre : Vankheng DAO et Marine KHLAT



DÉCÈS

21 mars : Henri BRAULT
14 septembre : René PHILIPPOT
6 octobre : Andrée LEHOULLIER veuve MARTIN

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	FERME	14h à 17h30
MARDI	8h30 à 12h30	14h à 17h30
MERCREDI	9h00 à 12h00	FERME
JEUDI	8h30 à 12h30	FERME
VENDREDI	8h30 à 12h30	14h à 17h30

Philippe LAFON 1er adjoint chargé des finances et de l'urbanisme : mardi, jeudi matin, vendredi matin

Maryvonne RAULT 2ème adjoint chargé du service social, du tourisme et du camping : mardi et jeudi après-midi

Francis ROPTIN 3ème adjoint chargé des travaux, de l'eau et de l'assainissement :
vendredi après-midi et samedi matin sur rendez

Philippe LOISEAU 4ème adjoint chargé de la culture, de la communication, des écoles et de la vie associative :
mardi et jeudi matin.

PERMANENCE DU MAIRE : le jeudi matin et samedi matin sur rendez-vous.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE :

- du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

REGLEMENTATION JARDINAGE ET BRICOLAGE (Arrêté Préfectoral du 27 mars 1997)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

REGLEMENTATION BRÛLAGE DES VEGETAUX (Arrêté Préfectoral du 8 février 2005)

Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants (*végétaux à feuillages persistants—opposé à caduc—comme par exemple buis, cèdres, chênes verts, houx, lauriers, lierres, pins, thuyas..*), de tonte et de fauche est **interdit du 1er mars au 31 octobre et toléré du 1er novembre à fin février.**

ENTRETIEN DES HAIES ET BORDURES : Tour riverain doit tailler sa haie et ses arbres débordant sur les trottoirs et la voie publique (c'est une question de civisme et de sécurité)

Les **CAROLLAIS** sont invités à signaler à la Mairie les désordres qu'ils seraient à même de constater sur la voie publique (chaussée abîmée etc.). Les plaintes et doléances seront enregistrées sur un Cahier et une solution sera apportée dans les meilleurs délais.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE MONTVIRON :

De novembre à février

- Lundi, mercredi, vendredi,samedi : 8h30-12h, 13h30-17h

De mars à octobre

- Lundi, mercredi, vendredi,samedi : 8h30-12h, 13h30-18h

Partenariat de la commune avec Présence Verte de nouveaux avantages pour les abonnés

Les habitants de notre commune qui utilisent ou envisagent d'utiliser le service Téléassistance Présence Verte bénéficient de nouveaux avantages grâce à la convention de partenariat que la mairie a signée avec cette association:

- . Prise en charge d'une partie des frais de dossier et d'installation: 40 euros au lieu de 61 euros
- . Tarif préférentiel sur l'abonnement mensuel: 28,90 euros au lieu de 36 euros (dans les communes qui n'ont pas signé de convention)

Les personnes imposables peuvent également prétendre à une réduction d'impôt de 50 % de leur abonnement mensuel.

En cas de besoin, les abonnés peuvent alerter immédiatement, par une simple pression sur une télécommande, un interlocuteur Présence Verte qui assure une écoute **24h sur 24 et 7 jours sur 7.**

Si nécessaire, le réseau de solidarité ou les services d'urgence sont prévenus.